

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU - représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 012-421/11/CC

■ Attribution d'une subvention à l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) pour l'organisation des Assises nationales de l'ingénierie territoriale 2011
CGEST 11/6494/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Association des Ingénieurs des Villes de France, départements et régions, dont les membres exercent ou ont exercé leur activité en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, et territoires d'outre-mer et, d'une façon générale, dans tout pays anciennement sous la souveraineté française, en position d'activité, de retraité, ou de détachement a été créée en 1937 sous le nom d'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF).

Ses missions principales consistent notamment à :

- Représenter la profession au sein d'organismes publics (tel que Marseille Provence Métropole)
- Assurer une assistance technique aux collectivités locales
 - Par des groupes de travail et des actions de recherche et documentation touchant l'ensemble des tâches techniques des collectivités
 - Par la mise en place d'un réseau technique spécialisé au service des collectivités territoriales, le réseau de « Pôles de compétences ».
 - Par les échanges d'expériences et le développement des contacts entre ses membres et avec l'ensemble des intervenants de la gestion technique des collectivités territoriales.
 - Par l'organisation de manifestations de référence (salon, journées techniques, colloques spécialisés, séminaires...).

Dans ce dernier cadre, sont organisées chaque année les Assises Nationales de l'ingénierie territoriale qui se dérouleront en 2011 à Marseille du 8 au 10 juin

Ces Assises nationales sont orchestrées par les associations de cadres techniques territoriaux, l'AITF et l'ATTF.

Fidèles à leur vocation, les Assises proposent un programme intellectuel riche et adapté aux préoccupations actuelles des services techniques des collectivités territoriales.

- Une dizaine d'ateliers sur des thématiques liées aux différents métiers de l'ingénierie urbaine et des services techniques, urbanisme, SIG etc...
- Une table ronde statutaire portant sur la réforme des collectivités, celle des grades A et B et les suites de l'étude prospective sur le métier d'ingénieur.
- Deux colloques menés par l'AMF et l'ATTF sur le thème de la prévention des risques naturels et une grande conférence sur le management des hommes.

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

Parallèlement au programme de formation, les associations tiendront leurs assemblées générales et diverses réunions de leurs instances nationales et régionales tout au long de la manifestation.

Enfin, associé aux Assises, le Salon des solutions techniques territoriales rassemblera fournisseurs et prestataires de service de secteurs d'activités tels que l'environnement, le transport, l'aménagement urbain, la prévention ou les télécommunications.

Afin d'assurer la réussite de ces actions, il est proposé au Conseil de la Communauté de subventionner l'AITF, au titre de l'année 2011, pour un montant de 5 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole .

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer en matière d'attractivité du territoire de part l'ampleur nationale des Assises qui se déroulent à Marseille ;
- Que l'assistance technique portée par l'association aux collectivités locales peut permettre à MPM de bénéficier d'un réseau d'expertise et de divers supports techniques pour ses besoins.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 5 000 euros à l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) pour l'organisation des assises nationales de l'ingénierie territoriale 2011 à Marseille

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
– Sous-politique A 710

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI